
Soutien aux salariées de l'AARS

Le syndicat ASSO-Solidaires est scandalisé par les menaces exercées par l'association Accueil et Réinsertion Sociale (ARS) basée à Nancy (54) envers deux salariées au motif que celles-ci portent le voile.

Ces deux femmes dont le travail est reconnu depuis plusieurs années risquent d'être licenciées au vu d'un nouvel article du règlement intérieur indiquant que « *tout usager doit pouvoir s'adresser à un travailleur social ou à tout autre employé du service ou de l'établissement qui lui garantit, par son impartialité, une égalité de traitement et l'exclusion de toute forme de pression prosélyte* ». Ces dispositions ont été rendues possibles par la loi El Khomri de 2016 et la loi séparatisme de 2021 censées engager les associations à « *respecter les valeurs républicaines* » mais qui sont depuis utilisées quasi-exclusivement pour cibler les musulmanes.

L'association ARS a mis en place ce nouveau règlement intérieur en août malgré un avis défavorable de la part des élu-es CSE. Suite aux entretiens menés par l'employeur, il leur est proposé d'enlever leur voile, une rupture conventionnelle ou un licenciement. Au-delà du caractère illégal de la procédure de rupture de contrat, ces licenciements s'inscrivent dans un contexte de dévoiement du principe de laïcité et surtout dans la mise en place de lois racistes qui visent principalement les personnes musulmanes.

Nous dénonçons avec ferveur les propos indignes du nouveau ministre de l'intérieur qui par son discours circonscrit le rôle des associations à être des « *opérateurs de l'État* » et présente le fait de porter le voile comme du « *séparatisme* ». Cette ingérence et le soutien d'élus locaux sur cette procédure est une illustration de l'intensification du harcèlement islamophobe institutionnel porté par de plus en plus de responsables politiques et constitue une atteinte grave à la liberté de culte.

ASSO-Solidaires soutient les deux salariées concernées et leurs collègues dans leur combat et se joint à l'appel du syndicat SUD ARS à se rassembler lors du prochain conseil d'administration de l'AARS mercredi 2 octobre à 16H30, 35 Boulevard d'Austrasie à Nancy.

Nous nous tiendrons toujours du côté des victimes de racisme et d'islamophobie
